



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

---

Mesdames, Messieurs,

Avec l'arrivée prochaine de l'hiver, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) souhaite faire un rappel de ses procédures concernant le maintien ou la suspension des cours et du transport scolaire lors d'intempéries.

Très tôt le matin, la direction générale de la CSRDN évalue la situation afin de prendre la décision de fermer ou non les écoles et les centres de l'ensemble du territoire de la CSRDN. Prenez note que les services de garde demeurent ouverts dans le cas d'une suspension de cours, mais ils seront fermés dans le cas d'une fermeture des établissements.

Bien que les médias (radio et télévision) soient prévenus lors de fermeture et de suspension des cours, nous vous invitons à vous renseigner auprès des trois sources officielles d'information de la CSRDN que sont :

- la page d'accueil du site Internet de la CSRDN au [www.csrn.qc.ca](http://www.csrn.qc.ca)
- la page Facebook de la CSRDN au [www.facebook.com/CommissionscolaireRDN](https://www.facebook.com/CommissionscolaireRDN)
- le message téléphonique d'accueil lors d'un appel au 450 438-3131\*

Lorsque les conditions climatiques sont mauvaises et que le transport scolaire est en service, il peut arriver que certains trajets ne puissent être effectués au complet, et ce, autant pour l'aller que pour le retour (côtes abruptes, chemins glacés ou non sablés, etc.). Si, dans des circonstances exceptionnelles, le transport sécuritaire du retour s'avère impossible jusqu'à certaines résidences, les parents seront informés par téléphone et ils devront aller chercher leur enfant au service de garde ou à l'école.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord tient à vous remercier de votre précieuse collaboration et rappelle que la sécurité des élèves demeure sa priorité.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches

\* Un nombre très élevé d'appels entrants peuvent avoir pour effet d'engorger le système téléphonique. Si la ligne est occupée, nous vous invitons à rappeler plus tard ou encore à visiter la page Facebook ou le site Internet de la CSRDN.